L’UMP devra payer plus de 32.500 euros pour son lipdub

31/12/2009 à 14h16

Les Jeunes de l’UMP n’avaient pas respecté les droits d’auteurs sur la chanson utilisée dans la vidéo.

Un accord est sur le point d’être signé et devrait dédommager l’artiste et le producteur de plus de 32.500 euros.

L’UMP pourrait débourser plus de 32.500 euros pour acquérir les droits de la chanson utilisée illégalement dans son lipdub. Un protocole d’accord “*est en voie d’être signé,*” explique au site Me Christine Maestracci, avocate de la maison de disque Musicor.

La somme versée pour l’acquisition des droits “sera plus élevée” que les 32.500 euros versés par le parti de la majorité pour l’utilisation frauduleuse d’une chanson lors d’un meeting, rapporte Me Philippe Blanchetier, avocat de l’UMP. L’accord doit être finalisé début janvier.

> ***“L’UMP nous avait demandé, en octobre, l’autorisation d’utiliser la chanson de Marie-Mai mais Musicor ne leur avait pas accordé,” raconte Me Maetracci. “Ils sont passés outre et nous ont mis devant le fait accompli.“***

Le site canadien Canoe avait déjà avancé la somme de 45.000 dollars (30.000 euros) pour “dédommager l’artiste et le producteur. Le site affirmait que ce “*montant qui serait remis à un organisme du choix de l’artiste.*”

Les Jeunes UMP avaient utilisé de manière frauduleuse la chanson “Tous ceux qui veulent changer le monde” chantée par Marie-Mai pour la Star Academy québecoise. La chanson originale date de 1976 et a été écrite par Luc Plamondon et composée par Christian Saint-Roch.

“*La personne qui a réalisé le lipdub a seulement reçu l’autorisation de l’auteur et du compositeur, mais il existe également les droits de l’interprète et du producteur, qui eux n’ont pas été respectés,*” résume Me Blanchetier. “*L’UMP va donc payer les droits, comme elle aurait dû. Et même un peu plus encore, ce qui est normal, c’est la sanction,*” note l’avocat du parti de la majorité.

Nouvel Obs